

Infrastructures, transports et mer

MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE,  
DU DÉVELOPPEMENT DURABLE  
ET DE L'ÉNERGIE

Direction générale des infrastructures,  
des transports et de la mer

Régie autonome des transports parisiens

**Décision NU-ING-OIT n° 2014-22 du 9 juillet 2014 portant délégation de signature du responsable de l'unité ouvrages et infrastructures du transport (OIT) du département de l'ingénierie à l'adjoint du responsable de l'unité OIT et responsable de l'entité infrastructures du transport RATP**

NOR : DEVT1417353S

(Texte non paru au *Journal officiel*)

Le responsable de l'unité ouvrages et infrastructures du transport,  
Vu le décret n° 59-157 du 7 janvier 1959 relatif à l'organisation des transports de voyageurs dans la région parisienne ;

Vu le décret n° 59-1091 du 23 septembre 1959 portant statut de la RATP ;

Vu le décret n° 89-410 du 20 juin 1989 relatif à l'organisation de la RATP ;

Vu la délégation de pouvoirs NG n° 2010-47 consentie le 9 juillet 2010 au directeur de département de l'ingénierie par le président-directeur général de la RATP ;

Vu la délégation de pouvoirs ND ING n° 2011-09 consentie le 5 mai 2011 par le directeur de département de l'ingénierie au responsable de l'unité ouvrages et infrastructures du transport,

Décide :

Article 1<sup>er</sup>

De donner délégation à Jean-Luc GOSSELIN, adjoint du responsable de l'unité OIT, à l'effet de signer, en son nom, les actes relatifs aux attributions qui lui ont été consenties aux termes de la délégation de pouvoirs ING n° 2011-09.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Jean-Luc GOSSELIN, adjoint du responsable de l'unité OIT, de donner délégation à :

Dominique DELAGE, responsable de l'entité intégration des projets d'infrastructures (IPI) et chef de projet intégration +.

Joseph MORCOS, responsable de l'entité bâtiments et ouvrages souterrains (BOS), à l'effet de signer, en son nom, tous les actes ou documents dont la signature a été déléguée par la présente décision.

Article 3

La présente délégation annule et remplace la délégation référencée « note d'unité n° 2011-5372 » en date du 1<sup>er</sup> décembre 2011.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie.

Fait le 9 juillet 2014.

*Le responsable de l'unité ouvrages  
et infrastructures du transport,*

D. MION